



# **ACCO Brands Corporation**

## **Liste des substances d'usage restreint Révision 3**

## Historique des révisions

<b>Version</b>	<b>Motif de la révision</b>	<b>Date</b>	<b>Auteur</b>	<b>Approbateur</b>
Révision 1	Mise à jour de la version du mardi 22 janvier 2013 pour inclure les limites et exigences de substances d'usages restreints actuelles et nouvelles.	mercredi 15 juillet 2015	Équipe de conformité mondiale des produits	Rajini Janardhan, Directeur, Conformité mondiale des produits
Révision 2	Mise à jour des limites et exigences de substances d'usages restreints, penser les besoins de la clientèle.	mardi 1 novembre 2016	Équipe de conformité mondiale des produits	Rajini Janardhan, Directeur principal, Conformité mondiale des produits
Révision 3	Nouvelle section 3 ajoutée ; bilan mise à jour du document selon l'annexe A – Révision 3 de liste de substances restreintes – journal des modifications	jeudi 1 mars 2018	Équipe de conformité mondiale des produits	Rajini Janardhan, directeur principal, Sustainability, Conformité Produits et Vendeurs



## Liste des substances d'usage restreint ACCO Brands

### Table des matières

1	Objectif .....	5
2	Champ d'application .....	5
3	Matrice de résumé des substances d'usage restreint et applications potentielles du produit .....	6
4	Liste des substances d'usage restreint .....	8
4.1	Substances d'usage restreint .....	8
4.1.1	Amiante .....	8
4.1.2	Alkylphénol et alkylphénol polyéthoxyéther d'alcools secondaires .....	8
4.1.3	Colorants azoïques amine .....	8
4.1.4	Proposition 65 Californie (distribution U.S. uniquement) .....	9
4.1.5	Colorants et teintures dispersés (allergènes) .....	10
4.1.6	Fumarate de diméthyle (DMF) .....	10
4.1.7	Dioxines et furanes .....	10
4.1.8	Matériaux ignifugeants (électriques) .....	12
4.1.9	Matériaux ignifugeants (non électriques) .....	12
4.1.10	Monomères .....	13
4.1.11	Composés d'organoétain .....	13
4.1.12	Substances/produits chimiques appauvrissant la couche d'ozone (ODS/ODC) .....	14
4.1.13	PCB, PCN et PCT .....	14
4.1.14	Hydrocarbures aromatiques polycycliques (PAH) .....	14
4.1.15	PFOS et PFOA .....	15
4.1.16	Polluants organiques persistants (POP) .....	15
4.1.17	Conservateurs .....	16
4.1.18	PVC .....	16
4.1.19	REACH (distribution UE uniquement) .....	16
4.1.20	Solvants .....	17
4.2	Restrictions de phtalates et métaux lourds .....	18

4.2.1	Restrictions des phtalates.....	19
4.2.1.1	Phtalates – Produits pour enfants .....	19
4.2.1.2	Phtalates - Utilisation générale des produits A .....	20
4.2.1.3	Phtalates - Utilisation générale des produits « B ».....	20
4.2.2	Restrictions en métaux lourds .....	20
4.2.2.1	Métaux lourds - Produits pour enfants.....	21
4.2.2.2	Métaux lourds - Produits pour enfants.....	22
4.2.2.3	Métaux lourds - utilisation générale produits « A » – voir commentaire ci-dessous.....	22
4.2.2.4	Métaux lourds - utilisation générale produits « B » .....	22
4.2.2.5	Métaux lourds – traitements de surfaces métalliques substrat de cuir – tous les types de produit .....	23
4.3	Substances restreintes dans produits spécifiques .....	23
4.3.1	Batteries.....	23
4.3.2	Produits électroniques et électriques .....	24
4.3.3	Emballages.....	24
4.3.4	Papier thermique.....	25
5	Définitions .....	26
	ANNEXE A – Liste de révision 3 des substances d’usage restreint - journal des modifications .....	32

#

## 1 Objectif

Dans le cadre de l'engagement d'ACCO Brands en faveur de la protection des consommateurs, des employés et de l'environnement, ACCO Brands a une liste des substances d'usage restreint (« RSL ») pour permettre la production de produits finis sûrs et conformes aux lois, incluant leur emballage, leurs matériaux bruts, leurs composants, leurs pièces, leurs assemblages et leurs pièces des fabricants d'origine (OEM) (collectivement, « produits »). La RSL est une partie importante de la gérance de produit ACCO Brands et des programmes de durabilité environnementale.

Cette RSL est dérivée d'une révision des exigences réglementaires des États-Unis (« U.S. »), du Canada et de l'Union européenne (« UE »), en remarquant que des réglementations dans d'autres pays sont typiquement basées sur ces marchés. Les produits chimiques proscrits dans la RSL se sont avérés poser des risques pour la santé humaine et environnementale lorsqu'ils dépassent certaines concentrations. Les restrictions au sein du RSL sont applicables à tous les produits de la marque ACCO Brands et toutes les fabrications des produits ACCO Brands, sans considération de la région de distribution et ni de la région de fabrication, sauf en cas d'exclusion spécifique écrite par la conformité mondiale des produits ACCO Brands.

## 2 Champ d'application

Tous les fournisseurs, vendeurs, sous-traitants, agents ou affiliés de fournisseurs et tous les sites de production ACCO Brands (collectivement « fournisseurs ») doivent partager la RSL avec leurs sources de matériaux, de pièces, de composants, d'assemblages, de produits, d'étiquettes, d'emballages, de manuels d'utilisateurs et de produits chimiques et autres objets fournis et utilisés pour produire des produits ACCO Brands. Les fournisseurs sont responsables de s'assurer que leurs sources fournissent ou livrent autrement aux fournisseurs des matériaux, des pièces, des composants, des assemblages, des produits, des étiquettes, des emballages, des manuels d'utilisateur, des produits chimiques et d'autres objets qui sont en conformité avec les limites et autres restrictions décrites ou énumérées dans la RSL.

Les fournisseurs doivent s'assurer que les substances de la RSL qui dépassent les limites de concentration spécifiées ne sont ni présentes, ni utilisées dans la fabrication des produits, incluant, mais pas limités à tous les articles (c'est-à-dire les matériaux, les pièces, les composants, les assemblages, les produits, les étiquettes apposées aux produits), l'emballage (c'est-à-dire, le bois, le papier, les boîtes en carton, les matières plastiques, les conteneurs, etc.), les manuels d'utilisateurs, les produits chimiques et d'autres articles parmi les produits ACCO Brands. Les substances à usage restreint ne peuvent pas être contenues dans le produit ou utilisées dans la fabrication du produit et de ses composants au-delà du seuil désigné dans la liste.

Les restrictions de la RSL présentées dans le présent manuel du produit sont strictes. Tout usage négligent ou involontaire des produits chimiques qui dépasse les limites spécifiées de concentration n'est pas acceptable.

### 3 Matrice de résumé des substances d'usage restreint et applications potentielles du produit

Substance chimique à usage restreint	Applications produits bureau/école/bricolage « DIY » probables
Amiante	Craie, pastels, produits avec isolants thermiques
Alkylphénol et alkylphénol polyéthoxyéther d'alcools secondaires	Sacs, fourre-tout, pochettes, couvertures d'agenda utilisant du cuir, des textiles
Colorants azoïques amine	Sacs, fourre-tout, pochettes, couvertures d'agenda utilisant des matériaux non-synthétiques
BPA, monomères ou additifs	Plastiques (composés inaltérés résiduels), papier thermique
Colorants et teintures dispersés	Sac, fourre-tout, pochettes, couvertures d'agenda utilisant des matériaux synthétiques incluant du polyester/des mélanges de polyesters/du nylon, du polypropylène
Fumarate de diméthyle (DMF)	Dessiccants
Dioxines et furanes	Traitement du papier et du PVC (composés résiduels)
Produits ignifuges	Sacs à dos, produits électriques qui nécessitent des propriétés ignifuges
Formaldéhyde/conservateurs	Tableaux blancs, tableaux en liège, armoires à tiroirs, ou meubles utilisant des éléments en bois composites
Composés d'organoétain	Sacs, fourre-tout ou produits de textiles similaires à propriétés antifongiques
Substances/produits chimiques appauvrissant la couche d'ozone (ODS/ODC)	Aérosols
BPC et PCT	Papier autocopiant ; câbles souples et composants EE, matériaux avec des propriétés hydrophobes
Pentachlorophénol	Sacs, fourre-tout ou produits de textiles similaires à propriétés antifongiques
Polluants organiques persistants	Divers produits
PFOS et PFOA	Sacs, fourre-tout, autres produits textiles ou papier à revêtement avec des propriétés hydrophobes
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (PAH)	Produits utilisant des plastiques ; des colorants ; des pigments ; des conservateurs du bois
Solvants	Utilisés dans le traitement (composés résiduels)
Phtalates - Produits pour enfants	Produits scolaires ou d'apprentissage avec des composants PVC
Phtalates - Utilisation générale A	Produits de bureaux, informatiques, scolaires, DIY, incluant des trombones, des agrafeuses, des enlève-agrafes, des pince-notes, des accessoires de casier utilisant des composants en PVC, des outils de préhension, des produits de bureau, des outils de jardinage, des accessoires pour

Substance chimique à usage restreint	Applications produits bureau/école/bricolage « DIY » probables
	téléphone mobile/tablette ; des câbles de charge ; des produits à fonctionnement électrique/sur batterie tels que des haut-parleurs, des claviers et des souris utilisant des câbles et des cordons PVC, des matériaux utilisés dans des sacs et des pochettes.
Phtalates - Utilisation générale B	Produits électriques modules d'extension de bureau/DIY tels que des déchiqueteurs, des machines à plastifier et des agrafeuses utilisant des câbles et des composants cordons en PVC ; des pistolets à colle DIY, des pistolets à air chaud
Métaux lourds - Produits pour enfants	Des produits scolaires ou d'apprentissage, incluant des pince-notes, des pochettes de crayons, des livres d'exercice utilisant des plastiques colorés, des revêtements ou des encres d'impression, des batteries
Métaux lourds - utilisation générale A	Des produits de bureau, DIY, d'ordinateur et scolaires, incluant des sacs à dos, des chemises, des agrafeuses des pince-notes, des accessoires de casier, des outils de jardinage, des outils de préhension, des produits de bureau, des accessoires de téléphones mobiles/tablettes, des tableaux blancs, des tableaux en verre, des claviers et des souris utilisant des plastiques, revêtements colorés ou des encres d'impression, des batteries
Métaux lourds - utilisation générale B	Produits de bureau/DIY de branchement électriques tels que des lampes LED, des déchiqueteuses, des machines à plastifier utilisant des plastiques, des revêtements colorés ou des encres d'impression, des batteries
Métaux lourds, PBB, PBDE dans les batteries	Calculatrices, pointeurs laser, effaceurs, haut-parleurs, autres objets alimentés par batterie
Métaux lourds dans les emballages	Encres d'impression, adhésifs, rubans

**REMARQUE : Ce tableau fournit des applications de produit ACCO Brands probables pour les substances chimiques à usage restreint et n'est pas entièrement exhaustif.**

## 4 Liste des substances d'usage restreint

### 4.1 Substances d'usage restreint

#### 4.1.1 Amiante

Matériaux/composants à risque élevé : Mastic, pigments, peintures et poudre de talc utilisée dans les craies et les pastels

Nom de la substance	CAS NO.	Limite, ppm	Méthode d'essai (Utiliser version actuelle)
Actinolite	77536-66-4	Pas détecté	Examen microscopique - microscopie à lumière polarisée
Amosite	12172-73-5		
Anthophyllite	77536-67-5		
Chrysotile	12001-29-5		
Crocidolite	12001-28-4		
Trémolite	77536-68-6		

#### 4.1.2 Alkylphénol et alkylphénol polyéthoxyéther d'alcools secondaires

Matériaux/composants à risque élevé : Agents nettoyants, colorants, de rinçage dans le traitement de matière

Nom de la substance	CAS NO.	Limite, ppm	Méthode d'essai (Utiliser version actuelle)
Nonylphénol	25154-52-3	Somme de NP & OP : 100 Somme de NPEO & OPEO : 1000	Extraction au solvant, analyse LC-MS
Nonylphénol éthoxylé	9016-45-9		
Octylphénol	27193-28-8		
Octylphénol ethoxylé	9002-93-1		

#### 4.1.3 Colorants azoïques amine

Matériaux/composants à risque élevé : Pigments, colorants et teintures utilisées dans des étoffes textiles en coton et non-synthétiques

Amines aromatiques	CAS NO.	Limite, ppm	Méthode d'essai (Utiliser version actuelle)
Benzidine	92-87-5	Pas détecté	Textiles : EN 14362-1 (seuil de déclaration 20) Cuir teinté : EN ISO 17234-1 (seuil de déclaration 20)
3,3'-Dichlorobenzidine	91-94-1		
3,3'-Diméthoxybenzidine (o-dianisidine)	119-90-4		
3,3'-Diméthoxybenzidine (o-toluidine)	119-93-7		
4-chloroaniline	106-47-8		
o-toluidine (2-aminotoluène)	95-53-4		
2-naphthylamine	91-59-8		
o-anisidine	90-04-0		
Biphényl-4-ylamine	92-67-1		
4-Chloro-o-toluidine	95-69-2		



Amines aromatiques	CAS NO.	Limite, ppm	Méthode d'essai (Utiliser version actuelle)
o-aminoazotoluène	97-56-3		
5-nitro-o-toluidine	99-55-8		
4-méthoxyphénylènediamine	615-05-4		
4,4'-méthylènedianiline	101-77-9		
4,4'-méthylènedi-o-toluidine	838-88-0		
6-méthoxy-m-toluidine	120-71-8		
4,4'-méthylène-bis-(2-chloro-aniline)	101-14-4		
4,4'-oxydianiline	101-80-4		
4,4'-thiodianiline	139-65-1		
4-méthyle-m-phénylènediamine	95-80-7		
2,4,5-triméthyl-aniline	137-17-7		
2,4-xylidine	95-68-1		
2,6-xylidine	87-62-7		
4-amino azobenzène	60-09-3		Textiles : EN 14362-3 (seuil de déclaration) Cuir teinté : EN ISO 17234-2 (seuil de déclaration 20)

#### 4.1.4 Proposition 65 Californie (distribution U.S. uniquement)

Nom de la substance	CAS NO.	Limite, ppm	
Proposition 65 (« Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 »)	Liste des produits chimiques connus dans l'état de Californie pour provoquer le cancer ou une génésotoxicité	Moins que les niveaux d'exposition sans danger (par ex. aucun niveau de risque significatif (NSRL) pour les cancérigènes ou niveau de dosage maximum autorisé (MADL) pour les génotoxiques) pour limites déterminées comme résultats d'accords judiciaires	<p>La restriction est appliquée à la liste complète de produits chimiques à jour sur le site web OEHHA : <a href="http://www.oehha.ca.gov/prop65/prop65_list/Newlist.html">http://www.oehha.ca.gov/prop65/prop65_list/Newlist.html</a></p> <p><b>REMARQUE :</b> ACCO Brands ne publie pas les noms des produits chimiques. Les fournisseurs doivent contrôler à la fois les substances présentes et les nouveaux ajouts à la liste des produits chimiques sur le site web OEHHA.</p>

#### 4.1.5 Colorants et teintures dispersés (allergènes)

Matériaux/composants à risque élevé : Pigments, teintures et colorants utilisés dans les polyesters synthétiques/mélanges de polyester/nylon/textiles polypropylènes

Nom de la substance	CAS NO.	Limite, ppm	Méthode d'essai (Utiliser version actuelle)	
Bleu dispersé 1	2475-45-8	Pas détecté	§64 LFGB B82.02-10 (Seuil de déclaration 5) ISO 16373-2	
Bleu dispersé 3	2475-46-9			
Bleu dispersé 35	12222-75-2			
Bleu dispersé 106	12223-01-7			
Bleu dispersé 126	61951-51-7			
Rouge dispersé 1	2872-52-8			
Orange dispersé 3	730-40-5			
Orange dispersé 11	82-28-0			
Orange dispersé 37/59/76	12223-33-51/13301-61-6/51811-42-8			
Orange dispersé 149	85136-74-9			
Jaune dispersé 3	2832-40-8			
Jaune dispersé 23	6250-23-3			
Rouge acide 26	3761-53-3			Interdit
Rouge de base 9	569-61-9			
Violet de base 14	632-99-5			
Bleu direct 6	2602-46-2			
Noir direct 38	1937-37-7			
Rouge direct 28	573-58-0			

#### 4.1.6 Fumarate de diméthyle (DMF)

Matériaux/composants à risque élevé : Gel de silice utilisé dans les emballages dessiccants, les agents empêchant l'humidité, et les agents d'imputrescibilisation pour les produits de cuir (anti-moisissure)

Nom de la substance	CAS NO.	Limite, ppm	Méthode d'essai (Utiliser version actuelle)
DMF	624-49-7	0,1	Extraction au solvant, analyse GC-MS (seuil de déclaration 0,1)

#### 4.1.7 Dioxines et furanes

Matériaux/composants à risque élevé : **Traitement du papier**

Nom de la substance	CAS NO.	Limite, ppm	Méthode d'essai (Utiliser version actuelle)
<b>Groupe 1</b>		Somme du groupe 1 : 1 µg/kg	U.S. EPA 8290
2,3,7,8-tétrachlorodibenzo-p-dioxine	1746-01-6		

Nom de la substance	CAS NO.	Limite, ppm	Méthode d'essai (Utiliser version actuelle)
1,2,3,7,8-pentachlorodibenzo-p-dioxin	40321-76-4		
2,3,7,8-tétrachlorodibenzofuranne	51207-31-9		
2,3,4,7,8-pentachlorodibenzofuranne	57117-31-4		
<b>Groupe 2</b>		Somme du groupe 1 & 2 : 5 µg/kg	
1,2,3,4,7,8-hexachlorodibenzo-p-dioxine	39227-28-6		
1,2,3,7,8,9-hexachlorodibenzo-p-dioxine	19408-74-3		
1,2,3,6,7,8-hexachlorodibenzo-p-dioxine	57653-85-7		
1,2,3,7,8-pentachlorodibenzofuranne	57117-41-6		
1,2,3,4,7,8-hexachlorodibenzofuranne	70648-26-9		
1,2,3,7,8,9-hexachlorodibenzofuranne	72918-21-9		
1,2,3,6,7,8-hexachlorodibenzofuranne	57117-44-9		
2,3,4,6,7,8-hexachlorodibenzofuranne	60851-34-5		
<b>Groupe 3</b>		Somme du groupe 1, 2 & 3 : 100 µg/kg	
1,2,3,4,6,7,8-heptachlorodibenzo-p-dioxine	35822-46-9		
1,2,3,4,6,7,8,9-octachlorodibenzo-p-dioxine	3268-87-9		
1,2,3,4,6,7,8-heptachlorodibenzofuranne	67562-39-4		
1,2,3,4,7,8,9-heptachlorodibenzofuranne	55673-89-7		
1,2,3,4,6,7,8,9-octachlorodibenzofuranne	39001-02-0	Somme du groupe 4 : 1 µg/kg	
<b>Groupe 4</b>			
2,3,7,8-tétrabromodibenzo-p-dioxine	50585-41-6		
1,2,3,7,8-pentabromodibenzo-p-dioxine	109333-34-8		
2,3,7,8-tétrabromodibenzofuranne	67733-57-7	Somme du groupe 4 & 5 : 5 µg/kg	
2,3,4,7,8-pentabromdibenzofuranne	131166-92-2		
<b>Groupe 5</b>			
1,2,3,4,7,8-hexabromodibenzo-p-dioxine	11099944-5		
1,2,3,7,8,9-hexabromodibenzo-p-dioxine	110999-46-7	Somme du groupe 4 & 5 : 5 µg/kg	
1,2,3,6,7,8-hexabromodibenzo-p-dioxine	110999-45-6		
1,2,3,7,8-pentabromodibenzofuranne	107555-93-1		

#

#### 4.1.8 Matériaux ignifugeants (électriques)

Matériaux/composants à risque élevé : Boîtiers, circuits imprimés, câbles électriques isolés, connecteurs, ports USB, prises, câbles et fils

Nom de la substance	CAS NO.	Limite, ppm	Méthode d'essai (Utiliser version actuelle)
Trioxide de d'antimoine	1309-64-4	1000	ICP-OES
Paraffines chlorées (C10-13)	85535-84-8	1000	Extraction au solvant, analyse GC-MS ou LC-MS (seuil de déclaration 5)
Paraffines chlorées (C14-C17)	85535-85-9	1000	
Polybromobiphényles (PBB)	59536-65-1 + divers	1000	
Polybromodiphényléther (PBDE)	Divers	1000	
Pentabromodiphényléther (PentaBDE)	32534-81-9 + divers	1000	
Octabromodiphényléther (OctaBDE)	32536-52-0 + divers	1000	
Tris-(2, 3-dibromopropyl) phosphate (TRIS ou TDBPP)	126-72-7	Pas détecté	
Tris-(aziridinyl) phosphinoxide (TEPA)	545-55-1	1000	
Décabromodiphényléther (DécaBDE)	1163-19-5	1000	
Hexabromocyclododécane (HBCDD)	25637-99-4 + divers	1000	
Tris (2-chloroéthyl) phosphate (TCEP)	115-96-8	1000	
Tris (1,3-dichloro-2-propyl) phosphate (TDCPP)	13674-87-8	1000	
Tri (chloropropyl) phosphate (TCPP)	13674-84-5	1000	
Phosphore rouge	7723-14-0	Pas détecté	
Tri-o-crésyle phosphate, phosphate de tricrésyle (TCP)	78-30-8, 1330-78-5	1000 ppm dans pièces mécaniques au-delà de 25 g	

#### 4.1.9 Matériaux ignifugeants (non électriques)

Matériaux/composants à risque élevé : Fibres textiles naturelles et synthétiques, mousses polyuréthane avec des propriétés ignifuges

Nom de la substance	CAS NO.	Limite, ppm	Méthode d'essai (Utiliser version actuelle)
Trioxide de d'antimoine	1309-64-4	1000	ICP-OES
Paraffines chlorées (C10-13)	85535-84-8	Pas détecté	Extraction au solvant, analyse GC-MS ou LC-MS (seuil de déclaration 5)
Paraffines chlorées (C14-C17)	85535-85-9		
Polybromobiphényles (PBB)	59536-65-1		
Pentabromodiphényléther (PentaBDE)	32534-81-9		
Octabromodiphényléther (OctaBDE)	32536-52-0		

Nom de la substance	CAS NO.	Limite, ppm	Méthode d'essai (Utiliser version actuelle)
Tris-(2, 3-dibromopropyl) phosphate (TRIS ou TDBPP)	126-72-7		
Tris-(aziridinyl) phosphinoyde (TEPA)	545-55-1		
Décabromodiphényléther (DécaBDE)	1163-19-5		
Hexabromocyclododécane (HBCDD)	25637-99-4		
Tris (2-chloroéthyl) phosphate (TCEP)	115-96-8		
Tris (1,3-dichloro-2-propyl) phosphate (TDCPP)	13674-87-8		
Tri (chloropropyl) phosphate (TCPP)	13674-84-5		
Tris (4-isopropylphényle phosphate)	2502-15-0		

#### 4.1.10 Monomères

Matériaux/composants à risque élevé : Composés inaltérés résiduels pendant la transformation de fabrication (peu susceptibles d'être présents dans les produits finis)

Nom de la substance	CAS NO.	Limite, ppm	Méthode d'essai (Utiliser version actuelle)
Acrylamide	79-06-1	Pas détecté	EN 71-11
Acrylonitrile	107-13-1	1	Extraction au solvant, analyse GC-MS
Bisphénol A (BPA)	80-05-7	0,04	Extraction au solvant, analyse LC-MS
Acrylate de butyle	141-32-2	50	Extraction au solvant, analyse GC-MS
Méthacrylate de butyle	97-88-1	10	
Acrylate d'éthyle	140-88-5	50	
Méthacrylate d'éthyle	80-62-6	0,75	
Styrène monomère	100-42-5	1	EN 71-11
Monomère chloroéthène	75-01-4		80/766/EEC

#### 4.1.11 Composés d'organoétain

Matériaux/composants à risque élevé : Matériaux avec des propriétés antifongiques ou antiseptiques, des matériaux PVC stabilisés à la chaleur

Nom de la substance	CAS NO.	Limite, ppm	Méthode d'essai (Utiliser version actuelle)
Tributylétain (TBT / TBTO)	56573-85-4	Pas détecté	ISO 17353, extraction au solvant, analyse GC-MS (seuil de déclaration 1)
Triphénylétain (TPHT)	668-34-8		
Dibutylétain (DBT)	1002-53-5	0,1% en poids d'étain (1000)	
Diocetylétain (DOT)	15231-44-4		

#

#### 4.1.12 Substances/produits chimiques appauvrissant la couche d'ozone (ODS/ODC)

Matériaux/composants à risque élevé : Propulseurs aérosols dans les pulvérisateurs nettoyeurs et les agents mousseux plastiques

Nom de la substance	CAS NO.	Limite, ppm	Méthode d'essai (Utiliser version actuelle)
Chlorurofluorurocarbone (CFC)	Divers	Interdit	Extraction au solvant, analyse GC-MS
Halons			
Hydrochlorofluorocarbones (HCFC)			
Hydrofluorocarbones (HFC)			
Perfluorocarbones (PFC)			
Hexafluorure de soufre (SF6)	2551-62-4		
Trifluorure d'azote (NF3)	7783-54-2		

#### 4.1.13 PCB, PCN et PCT

Matériaux/composants à risque élevé : Papier autocopiant, plastifiants, adhésifs, matériaux d'étanchéité, mastiques, peintures et encres d'impression

Nom de la substance	CAS NO.	Limite, ppm	Méthode d'essai (Utiliser version actuelle)
Biphényles polychlorés (PCB)	1336-36-3	Pas détecté	U.S. EPA 4020
Triphényles polychlorés (PCT)	-		
Naphtalines polychlorés (PCN)	1321-65-9, 1335-88-2, 1321-64-8, 2234-13-1		

#### 4.1.14 Hydrocarbures aromatiques polycycliques (PAH)

Matériaux/composants à risque élevé : Caoutchouc à base de pétrole, lubrifiants, teintures et plastiques

Nom de la substance	CAS NO.	Limite, ppm		Méthode d'essai (Utiliser version actuelle)
		Produits pour enfants	Utilisation générale	
Acénaphtylène	83-32-9	Somme <5	Somme <10	AfPS GS 2014 : 01 PAK
Acénaphthène	208-96-8			
Anthracène	120-12-7			
Fluorène	86-73-7			
Phénanthrène	85-01-8			
Pyrène	129-00-0			
Fluoranthène	206-44-0			
Benzo[a]anthracène	56-55-3	0,2	0,5	
Benzo[a]pyrène	50-32-8	0,2	0,5	
Benzo(e)pyrène	192-97-2	0,2	0,5	
Benzo[b]fluoranthène	205-99-2	0,2	0,5	

Nom de la substance	CAS NO.	Limite, ppm		Méthode d'essai (Utiliser version actuelle)
Benzo[g,h,i]pérylène	191-24-2	0,2	0,5	
Benzo[k]fluoranthène	207-08-9	0,2	0,5	
Benzo[j]fluoranthène	205-82-3	0,2	0,5	
Chrysène	218-01-9	0,2	0,5	
Dibenzo[a,h]anthracène	53-70-3	0,2	0,5	
Indéno[c,d]pyrène	193-39-5	0,2	0,5	
Naphthaline	91-20-3	2		
SOMME de 18		<5	<10	

#### 4.1.15 PFOS et PFOA

Matériaux/composants à risque élevé : Matériaux avec des propriétés hydrofuges ou oléofuges, placage métallique, matériaux de nettoyage, matériaux de revêtement pour papier, et stabilisants plastiques

Nom de la substance	CAS NO.	Limite, ppm	Méthode d'essai (Utiliser version actuelle)
Perfluorooctane sulfonates (PFOS)*	2795-39-3	Pas détecté	CEN TS 15968 HPLC/MS – EPA 3550B
Acide perfluorooctanoïque(PFOA), ses sels et esters	335-67-1	Pas détecté	CEN TS 15968
	3825-26-1		
	335-95-5		
	2395-00-8		
	335-66-0		
	376-27-2		
	3108-24-5		

\*Exemption PFOS : Revêtements photorésines ou anti-reflets pour traitements photolithographiques, revêtements photographiques appliqués à des films, des papiers ou des plaques d'impression.

#### 4.1.16 Polluants organiques persistants (POP)

Matériaux/composants à risque élevé : Divers

Nom de la substance	CAS NO.	Limite, ppm	
Règlement (CE) N° 850/240 Polluants organiques persistants avec amendements (UE) N° 757/2010 et (UE) N° 756/2010	Liste des substances POP soumises à interdictions / restrictions	Divers	<p>Une liste de POP comme définis à jour complète est disponible sur le site web de la Commission européenne : <a href="http://ec.europa.eu/environment/archives/pops/index_en.htm">http://ec.europa.eu/environment/archives/pops/index_en.htm</a></p> <p>REMARQUE : ACCO Brands ne publie pas les noms des substances. Les fournisseurs doivent contrôler à la fois les substances présentes et les nouveaux ajouts à la liste sur le site web de la Commission européenne</p>

#

#### 4.1.17 Conservateurs

Matériaux/composants à risque élevé : PCP (fongicides utilisés dans du papier), phénol (pointe en feutre, produits avec de l'eau)

Nom de la substance	CAS NO.	Limite, ppm	Méthode d'essai (Utiliser version actuelle)
Pentachlorophénol (PCP)	87-86-5	5	LFGB 64 B 82.02-8
Formaldéhyde - Textile ou cuir	50-00-0	16 (enfants) 75 (Utilisation générale A/B)	Textiles : EN ISO 14184-1 Cuir : ISO 17226-2
Formaldéhyde – bois composite	50-00-0	HWPW-VC : 0,05	U.S. ASTM E1333
		HWPW-CC 0.05	
		PB : 0,09	
		MDF : 0,11	
Thin MDF : 0,13			
Phénol (conservateur dans liquides)	108-95-2	10	Extraction au solvant, analyse GC-MS ou analyse directe HS-GCMS
Phénols polychlorés et leurs sels	Divers	Pas détecté	ISO 17070 (modifié)/§64 LFGB BLV B82.02-8 (modifié)

*HWPW-VC=contre-plaqué de feuillus cœur de plaquage ; HWPW-CC= contre-plaqué de feuillus cœur composite ; MDF=panneau de fibres à densité moyenne ; PB=panneau de particules*

#### 4.1.18 PVC

Matériaux/composants à haut risque Applications nécessitant des matériaux mous et/ou souples.

Nom de la substance	CAS NO.	Limite, ppm	Méthode d'essai (Utiliser version actuelle)
Polychlorure de vinyle (PVC)	9002-86-2	Chlore : 900  Brome + Chlore : 1500	Test de Beilstein (criblage) et FTIR (confirmation)

#### 4.1.19 REACH (distribution UE uniquement)

Nom de la substance	CAS NO.	Limite, ppm	
Règlement (CE) N° 1907/2005 Enregistrement, Évaluation, Autorisation et restriction des produits chimiques (REACH)	Liste de candidat REACH de SVHC à l'autorisation	0,1% en poids d'un article	La restriction est appliquée à la liste complète de candidats SVHC à jour sur le site web ECHA : <a href="http://echa.europa.eu/web/guest/candidate-list-table">http://echa.europa.eu/web/guest/candidate-list-table</a>  <b>REMARQUE</b> : ACCO Brands ne publie pas les noms des substances autorisées. Les fournisseurs doivent contrôler à la fois les substances autorisées présentes et les nouveaux ajouts à la liste des produits chimiques sur le site web ECHA.



Nom de la substance	CAS NO.	Limite, ppm	
	Substances restreintes REACH incluses en annexe XVII	Pas détecté	Substances d'usage restreint <a href="https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach">https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach</a>
	Substances autorisées REACH incluses en annexe XIV	Pas détecté	La restriction est appliquée à la liste de substances soumises à autorisation telles que définies sur le site web ECHA : <a href="https://echa.europa.eu/authorisation-list">https://echa.europa.eu/authorisation-list</a> <b>REMARQUE</b> : ACCO Brands ne publie pas les noms des substances autorisées. Les fournisseurs doivent contrôler à la fois les substances autorisées présentes et les nouveaux ajouts à la liste des produits chimiques sur le site web ECHA.

#### 4.1.20 Solvants

Matériaux/composants à risque élevé : Composés inaltérés résiduels pendant la transformation de fabrication (peu susceptibles d'être présents dans les produits finis)

Nom de la substance	CAS NO.	Limite, ppm	Méthode d'essai (Utiliser version actuelle)
Xylène (tous isomères)	Multiple	1000	Extraction au solvant, analyse GC-MS
Substances organiques volatiles	Multiple		
Pentachloroéthane	76-01-7		
Tétrachlorure de carbone	56-23-5		
1,1,1-Trichloroéthane	71-55-6		
1,1,1,2-Tétrachloroéthane	630-20-6		
1,1,2,2-Tétrachloroéthane	79-34-5		
Chloroforme	67-66-3		
1,1,2-Trichloroéthane	79-00-5		
1,1-Dichloroéthylène	75-35-4		
Trichloroéthylène (TCE)	79-01-6		
Tétrachloroéthylène (perchloroéthylène)	127-18-4		
Crésol	Multiple		
N,N-Diméthylacétamide	127-19-5		
Diméthylsulphoxyde	67-68-5		
Formamide de diméthyle (DMF)	68-12-2		
Éthylène Glycol Monobutyle Ether	111-76-2		
Chlorure de méthylène	75-09-2		
N-Hexane	110-54-3		

Nom de la substance	CAS NO.	Limite, ppm	Méthode d'essai (Utiliser version actuelle)
N-Méthyl Pyrrolidone	872-50-4		
4,4-Méthylènebis	101-14-4		
Phénol	108-95-2		
Toluène	108-88-3		
2,4-Toluène diisocyanate	584-84-9		
Toluène-2,6-diisocyanate	91-08-7		
Benzène	71-43-2		
Ethoxyéthanol	110-80-5		
Ethoxyéthanol acétate	111-15-9		
2-Méthoxyéthanol	109-86-4		
2-Méthoxyéthanol Acétate	110-49-6		
2-Méthoxypropanol	1589-47-5		
2-Méthoxypropanol Acétate	70657-70-4		
N-Méthylpyrrolidone	872-50-4		
Formamide	75-12-7	30 000 (3 %)	
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (DEGBE)	112-34-5	Interdit	
Hexachlorobutadiène (HCBD)	87-68-3		
Méthanol	67-56-1		
Hexane, ramifié et linéaire	92112-69-1		
Bis (chlorométhyle) éther	542-88-1		
2,4,6-tri-tert-butylphénol (dans les huiles lubrifiantes de produits non EE)	732-26-3		

## 4.2 Restrictions de phtalates et métaux lourds

Restrictions basées sur le type de produit et récapitulées ci-dessous.

	Produits pour enfants	Produits d'usage général « A »	Produits d'usage général « B »
Nombre de phtalates restreints (voir tableau ci-dessous)	15	9	4
Nombre de métaux lourds restreints (voir tableau ci-dessous)	19	8	4
Produits typiques	Produits scolaires, incluant des articles en papier, des classeurs, des articles organisationnels, des sacs à dos, des	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Articles non électriques ;</li> <li>▪ Articles électriques à contact fréquent, tels que des cordons, des</li> </ul>	Électriques : Machines à plastifier, déchiqueteuses, reliures, poinçons, agrafeuses, coupe-bordure, taille-crayons

	Produits pour enfants	Produits d'usage général « A »	Produits d'usage général « B »
	accessoires de casier	boîtes, des souris, des claviers	
Applications typiques des phtalates	Plastifiants, teintures, pigments, peintures, encres et adhésifs		
Applications typiques des métaux lourds	Pigments, traitements de surface résistants à la corrosion, stabilisateurs dans le PVC, peintures, encres, durcisseurs dans le caoutchouc, contenu dans les alliages, soudures et additifs dans les résines		
Rationnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contact utilisateur fréquent ;</li> <li>▪ Destinés aux enfants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contact utilisateur fréquent ;</li> <li>▪ Utilisés couramment par les enfants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contact utilisateur non fréquent ;</li> <li>▪ Utilisés non couramment par les enfants</li> </ul>

#### 4.2.1 Restrictions des phtalates

Les parties de produits de composants accessibles qui sont physiquement exposés et ne sont pas rendues inaccessibles en raison d'un couvercle ou boîtier étanche (« Composants Accessibles ») doivent être conformes aux restrictions relatives aux phtalates présentées ci-dessous :

##### 4.2.1.1 Phtalates – Produits pour enfants

Nom de la substance	CAS No.	Revêtement ou substrat	Limite, %	Méthode d'essai
DEHP	117-81-7	Tous les matériels accessibles	0,10 %	U.S. CPSC-CH-C1001-09.3
DBP	84-74-2			
BBP	85-68-7			
DNoP	117-84-0			
DINP	28553-12-0 / 68515-48-8			
DIDP	26761-40-0 / 68515-49-1			
DIBP	84-69-5			
DnHP/DHP/DHEXP	84-75-3			
DMEP	117-82-8			
DIHP	7188-89-6			
DHNUP	68515-42-4			
DPP/DPENP	131-18-0			
DCHP	84-61-7			
DIPP	605-50-5			
N-pentyl-isopentylphtalate	776297-69-9			

#### 4.2.1.2 Phtalates - Utilisation générale des produits A

Nom de la substance	CAS No.	Revêtement ou substrat	Limite, %	Méthode d'essai
DEHP	117-81-7	Tous les matériels accessibles	0,10 %	U.S. CPSC-CH-C1001-09.3
DBP	84-74-2			
BBP	85-68-7			
DNoP	117-84-0			
DINP	28553-12-0			
DIBP	84-69-5			
DIDP	26761-40-0			
DnHP / DHP	84-75-3			
DMEP	117-82-8			

#### 4.2.1.3 Phtalates - Utilisation générale des produits « B »

Substance	CAS No.	Revêtement ou substrat	Limite, %	Méthode d'essai
DEHP	117-81-7	Tous les matériels accessibles	0,10 %	U.S. CPSC-CH-C1001-09.3
DBP	84-74-2			
BBP	85-68-7			
DIBP	84-69-5			

#### 4.2.2 Restrictions en métaux lourds

Les restrictions en métaux lourds varient en fonction de la méthode d'essai (totale ou soluble) et de l'application (revêtement ou substrat). Les composants accessibles de produits doivent être conformes avec les restrictions de métaux lourds présentées ci-dessous :

#### 4.2.2.1 Métaux lourds - Produits pour enfants

Ce tableau identifie les restrictions de méthode soluble pour les revêtements et les restrictions de méthode totales pour substrats.

Nom de la substance	Catégorie (ppm)			Méthode d'essai
	Revêtement ou substrat	I (sec, instable, poudreux)	II (liquide / collant)	
Antimoine (Sb)		45	11,3	60
Arsenic (As)		3,8	0,9	25
Baryum (Ba)		1 500	375	1 000
Cadmium (Cd)		1,3	0,3	17
Chrome (Cr [Cr - III])*		37,5	9,4	460
Mercure (Hg)		7,5	1,9	60
Sélénium (Se)		37,5	9,4	460
Plomb (Pb)		2,0	0,5	23
Aluminium (Al)		2250	560	28 130
Bore (Bo)		1 200	300	15 000
Chrome VI (Cr VI)		0,02	0,005	0,053
Cobalt (Co)		10,5	2,6	130
Cuivre (Cu)		622,5	156	7 700
Manganèse (Mn)		1 200	300	15 000
Nickel (Ni)		75	18,8	930
Strontium (Sr)		4 500	1 125	56 000
Étain (Sn)		15 000	3 750	180 000
Étain organique		0,9	0,2	12
Zinc (Zn)		3750	938	46 000

Pour revêtements - Soluble EN 71-3 ;  
 Pour substrats - Total U.S. CPSC-CH-E1001 (métallique)  
 U.S. CPSC-CH-E1002 (non métallique)

**REMARQUE :** Chrome/chrome II pas requis pour les traitements de surface en cuir ou métalliques. Voir le tableau ci-dessous pour les prescriptions.

#### 4.2.2.2 Métaux lourds - Produits pour enfants

Ce tableau identifie les restrictions de méthode totales pour les revêtements.

Nom de la substance	Revêtement ou substrat	Catégorie (ppm)	Méthode d'essai
Antimoine (Sb)	Revêtement	1000	Total U.S. CPSC-CH-E1001 (métallique) U.S. CPSC-CH-E1002 (non métallique)
Arsenic (As)		1000	
Baryum (Ba)		1000	
Cadmium (Cd)		17	
Chrome (Cr [Cr - III])*		60	
Mercure (Hg)		Pas détecté	
Sélénium (Se)		1000	
Plomb (Pb)		90	

**REMARQUE :** Chrome/chrome III pas requis pour les traitements de surface métalliques. Voir le tableau ci-dessous pour les prescriptions.

#### 4.2.2.3 Métaux lourds - utilisation générale produits « A » – voir commentaire ci-dessous

Ce tableau identifie les restrictions de méthode totales pour les revêtements et les substrats.

Nom de la substance	Revêtement ou substrat	Limite, ppm	Méthode d'essai
Antimoine (Sb)	Revêtement/substrat	1 000	Total U.S. CPSC-CH-E1001 (métallique) U.S. CPSC-CH-E1002 (non métallique)
Arsenic (As)		100 ou pas détecté dans produits boisés	
Baryum (Ba)		36 000	
Cadmium (Cd)		35	
Chrome (Cr)*		1 000	
Plomb		350	
Mercure (Hg)		200	
Sélénium (Se)		1 000	

**REMARQUE :** Chrome/chrome II pas requis pour les traitements de surface en cuir ou métalliques. Voir le tableau ci-dessous pour les prescriptions.

#### 4.2.2.4 Métaux lourds - utilisation générale produits « B »

Ce tableau identifie les restrictions de méthode totales pour les substrats.

Nom de la substance	Revêtement ou substrat	Limite, ppm	Méthode d'essai
Plomb (Pb)	Substrats	1000	RoHS Total
Cadmium (Cd)		100	

Chrome VI (CrVI)*		1000	
Mercure (Hg)		1000	

**REMARQUE :** Voir le tableau ci-dessous pour les prescriptions sur le cuir.

#### 4.2.2.5 Métaux lourds – traitements de surfaces métalliques et substrats de cuir – tous les types de produits

Ce tableau identifie les restrictions pour les produits pour enfants et d'usage général. Les traitements de surfaces métalliques incluent l'électroplacage et/ou de métallisation de tout substrat (métal, plastiques, tissu, papier). Le cuir inclut du cuir pur ou des matériaux de cuir mélangés/composites.

Revêtement ou substrat	Nom de la substance	Limite, ppm	Méthode d'essai
Substrat de cuir (enfants)	Cuir total	90	Total U.S. CPSC-CH-E1001 (métallique)
	Cr VI soluble	0,5	
Substrat de cuir (utilisation générale A ou B)	Cuir total	350	Total U.S. CPSC-CH-E1002 (non-métallique)
	Cr VI soluble	0,5	
Traitements métalliques, revêtements rayables (enfants)	Cuir total	90	ISO 17075 (Cr VI cuir uniquement)
	Cr VI soluble	0,2	
Traitements métalliques, revêtements rayables (utilisation générale A ou B)	Cuir total	350	EN71-3 (Cr VI) traitements métalliques uniquement)
	Cr VI soluble	0,2	

### 4.3 Substances restreintes dans produits spécifiques

#### 4.3.1 Batteries

Nom de la substance	CAS No.	Total ou soluble	Limite, ppm	Méthode d'essai (Utiliser version actuelle)
Plomb et composés de plomb	7439-92-1 + divers	Total	40	U.S. CPSC-CH-E1001 (métallique)
Cadmium et composés de cadmium	7440-43-9 + divers		20	U.S. CPSC-CH-E1002 (non métallique)
Mercure et composés mercuriques	7439-97-6 + divers		Pas détecté (LT 5)	U.S. EPA SW-846 méthode d'essai 7471b (Solide) 7470a (Liquide)
Chrome hexavalent et ses composés	Divers		1000	IEC 62321 / ISO 3613 / U.S. EPA 3060
Polybromobiphényles (PBB)	Divers		1000	IEC 62321 / U.S. EPA 3540, 3541, 3546
Polybromodiphényléther (PBDE)	Divers		1000	

### 4.3.2 Produits électroniques et électriques

Les articles avec un astérisque (\*) ci-dessous nécessitent des rapports de test pour démontrer leur conformité avec RoHS<sup>1</sup>

Nom de la substance	CAS No.	Total ou soluble	Limite, ppm	Méthode d'essai (Utiliser version actuelle)
*Plomb et composés de plomb	7439-92-1 + divers	Total	1000	IEC 62321 / U.S. EPA 3052
*Cadmium et composés de cadmium	7440-43-9 + divers	Total	100	
*Mercure et composés mercuriques	7439-97-6 + divers	Total	1000	
*Chrome hexavalent (chrome VI) et composés de chrome hexavalent	Divers	Total	1000	IEC 62321 / ISO 3613 / U.S. EPA 3060
*Polybromobiphényles (PBB)	59536-65-1 + divers	Total	Somme LT 1000	IEC 62321 / U.S. EPA 3540, 3541, 3546
*Polybromodiphényléther (PBDE)	Divers	Total	Somme LT 1000	
*Déca-bromodiphényléthers (deca-BDE)	1163-19-5 + divers	Total	Somme LT 1000	
Matières radioactives	Divers	Total	Interdit	N/A
Benzénamine N-phényl, produits de réaction avec styrène et 2,4,4-triméthylpentène (BNST)	68921-45-9	Total	Interdit	U.S. EPA 3550C (GC-MS, MDL : 100 ppm)
Substances aromatiques halogénées	95-50-1, 106-46-7, 608-93-5, 95-94-3, 634-90-2, 634-66-2, 120-82-1, 87-61-6, 118-74-1, 76253-60-6, 81161-70-8, 99688-47-8, 108-90-7	Total	Dans condensateurs et transformateurs : 500 ppm pour substances aromatiques monogénées ou 50 ppm pour polyhalogénées	

### 4.3.3 Emballages

Nom de la substance	CAS No.	Limite, ppm	Méthode (Utiliser version actuelle)
Plomb (Pb)	7439-92-1	Total <100	Plomb, cadmium et mercure : EPA 6020A (ICP/MS)
Cadmium (Cd)	7440-43-9		

<sup>1</sup> Pour les substances RoHS, la substance est acceptable uniquement si présente dans un matériau homogène à une quantité égale ou inférieure au seuil limite pour une application non-dispensée, ou s'il est utilisé dans une application dispensée selon la direction RoHS 2002/95/CE et 2011/65/UE.



Nom de la substance	CAS No.	Limite, ppm	Méthode (Utiliser version actuelle)
Chrome VI (CrVI)	18540-29-9		Chrome VI : ISO/IEC 62321
Mercure (Hg)	7439-97-6		
Fumarate de diméthyle	624-49-7	0,1	Extraction au solvant, analyse GC-MS (seuil de déclaration 0,1)
PVC	9002-86-2	Pas détecté	Test de Beilstein (criblage) et FTIR (confirmation)
Composés d'arsenic, appliqués aux emballages en bois	Divers	Pas détecté	U.S. ASTM F963

#### 4.3.4 Papier thermique

Nom de la substance	CAS No.	Limite, ppm	Méthode (Utiliser version actuelle)
BPA	80-05-7	ND	Extraction au solvant, analyse LC-MS

## 5 Définitions

Terme	Définition
Amiante	L'amiante est une fibre minérale. Avant les législations globales, l'amiante était ajoutée à divers produits pour les renforcer et apporter une isolation thermique et une résistance au feu. En cas de perturbation, le matériau amiante peut libérer des fibres d'amiante qui peuvent être inhalées dans les poumons. Des applications typiques incluent l'isolation, les tampons de frottement, les mastics, les pigments et les peintures.
Alkylphénol & alkylphénol polyéthoxyéther d'alcools secondaires (APE)	Les APE sont des surfactifs que l'on retrouve dans les détergents, les produits de nettoyage, les pesticides, les lubrifiants, les peintures, les vernis et les laques. Les APE les plus courants sont les polyéthoxyéther d'alcools secondaires nonylphénol. Les APE sont persistants dans l'environnement.
Colorants azoïques	Les colorants azoïques sont les principaux colorants utilisés dans les matières textiles. Certains colorants azoïques contiennent des liaisons doubles azote-azote qui peuvent former des amines aromatiques qui sont réputées cancérigènes. Des applications typiques incluent les pigments, les colorants et les teintures.
Proposition 65 Californie	La Proposition 65 Californie était autrefois connue comme la loi sur les toxiques et la sécurité de l'eau potable de 1986 (« Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 ») (Code de la santé et de la sécurité, chapitre 6.6, sections 25249.5 à 25249.13). Le Bureau de l'évaluation de l'hygiène du milieu (« Office of Environmental Health Hazard Assessment ») (OEHHA) qui fait partie de l'agence de protection environnementale de Californie (« California Environmental Protection Agency ») (Cal/EPA) administre le programme Proposition 65. La Proposition 65 de Californie impose des exigences aux personnes/entreprises qui font des affaires en Californie qui a des produits contenant certains produits chimiques énumérés spécifiques. Tous les produits vendus ou distribués en Californie qui contiennent un produit chimique énuméré doit se conformer aux exigences de la Proposition 65 soit pour l'exposition au risque et/ou l'étiquetage.
CAS #	Numéro de registre CAS : Un identifiant numérique unique désigné pour une substance par le registre CAS.
Produit pour enfants	Un produit conçu et mis sur le marché spécifiquement pour les enfants âgés de 13 ans ou moins, tels que les fournitures scolaires, incluant des matériels artistiques. Ces produits doivent être conformes avec des exigences supplémentaires appropriées à la jeunesse. Les articles classés comme jouets nécessitent des exigences supplémentaires pour jouet (voir définition de classe d'âge).

Terme	Définition
<b>Revêtements</b>	La peinture et les autres matériaux similaires de revêtement de surface sont des matériaux liquides, semi-liquides ou autres, avec ou sans suspension de matière colorante finement divisée, qui se transforme en un film solide lorsqu'une couche fine est appliquée à un métal, du bois, de la pierre, du papier, du cuir, du tissu, du plastique ou une autre surface. Ce terme n'inclut pas les encres d'impression ou ces matériaux qui deviennent véritablement une partie du substrat, tels que les pigments dans un article en plastique, ou ces matériaux qui sont en fait liés au substrat, tels que l'électroplacage ou le glacis céramique.
<b>Limite de détection</b>	Limite minimale que le laboratoire peut détecter au cours de l'essai de la substance. Non détecté signifie que la substance n'as pas été décelée au-dessus de la limite minimale du laboratoire.
<b>Teintures dispersées</b>	Les teintures dispersées sont les seules teintures solubles dans l'eau qui teintent le polyester et les fibres d'acétate. Les molécules de teintures dispersées sont les molécules de teintures les plus petites parmi toutes les teintures et sont des sensibilisants de la peau. Des applications typiques incluent les pigments, les colorants et les teintures.
<b>Fumarate de diméthyle (DMF)</b>	Le DMF est utilisé comme biocide dans les paquets desséchants et les produits du bois pour prévenir la croissance de la moisissure pendant le stockage ou le transport dans un climat humide. Le DMF a été associé à des réactions allergiques après un contact avec la peau. Des applications typiques incluent des agents de prévention de la moisissure et des agents d'imputrescibilisation.
<b>Dioxines et furanes</b>	Les dioxines et les furanes sont les noms courts pour une famille de substances toxiques qui partagent toute une structure chimique similaire. Ce ne sont pas des produits chimiques commerciaux, mais sont des niveaux trace de produits dérivés non-intentionnels de la plupart des formes de combustion et de plusieurs processus chimiques industriels. Certaines quantités de trace de dioxines et furanes peuvent être présentes dans des produits fabriqués à partir de polyvinyle (PVC).
<b>Produits électroniques et électriques</b>	Produits qui fonctionnent en utilisant de l'énergie électrique par des batteries, du courant alternatif ou du courant direct. Ils incluent aussi des appareils sans-fil, des câbles et des lecteurs USB.
<b>Produits ignifuges</b>	Composés ajoutés à des matériaux manufacturés, tels que les plastiques et les autres matériaux, les vernis de surface et les revêtements qui inhibent, suppriment ou ralentissent la production de flammes pour prévenir la propagation du feu.

Terme	Définition
Produits d'usage général	Un produit destiné à être utilisé par des adultes ou, ceux qui peuvent être utilisés par des enfants, mais ne sont pas spécifiquement destinés à être utilisés par des enfants. Ce terme est issu de la législation de la loi U.S. sur l'amélioration de la sécurité des produits de consommation (« U.S. Consumer Product Safety Improvement Act legislation »), mais est utilisé comme une dénomination d'entreprise.
Produits d'usage général « A »	Un sous-ensemble de produits d'usage général destiné à être utilisé par des adultes ou, ceux qui peuvent être utilisés par des enfants, mais ne sont pas spécifiquement destinés à être utilisés par des enfants. Ce terme est issu de la législation de la loi U.S. sur l'amélioration de la sécurité des produits de consommation (« U.S. Consumer Product Safety Improvement Act legislation »), mais est utilisé comme une dénomination d'entreprise. Des produits typiques incluent des articles non-électriques/électroniques et des articles électriques/électroniques avec contact fréquent, tels que des cordons, des boîtiers, des souris et des claviers.
Produits d'usage général « B »	Un sous-ensemble de produits d'usage général destinés à être utilisés par des adultes et peu probablement par des enfants. Des produits typiques incluent des articles électriques/électroniques tels que des machines à plastifier, des déchiqueteuses, des relieurs, etc.
Métaux lourds	<p>Le terme « métal lourd » fait référence à tout élément chimique métallique qui présente une densité relativement élevée et qui est toxique à des concentrations basses. Ils sont utilisés dans des substrats et des revêtements comme pigments ou pour apporter certaines propriétés fonctionnelles.</p> <p>Les métaux lourds deviennent toxiques lorsqu'ils ne sont pas métabolisés par le corps et qu'ils s'accumulent dans les tissus mous. Dans les produits de consommation, les métaux lourds peuvent entrer dans le corps humain par inhalation, contact oral directement avec un objet ou indirectement en portant la main à la bouche ; ou par absorption par la peau.</p> <p>Les métaux lourds ont de nombreuses applications tels que les pigments, les batteries, le placage, et les stabilisateurs dans le PVC, les traitements résistant à la corrosion, les traitements antirouille, les soudures, les agents d'entretien du caoutchouc, les agents moussants.</p>
Cuir	Le cuir inclut 100 % des produits du cuir et des produits de cuir mélangés/composites. Le cuir faux ou d'imitation qui ne contient aucune peau animale n'est pas inclus.
Limite, ppm	Limite acceptable maximale de substances autorisées dans des produits finis, habituellement exprimée en parties par million (ppm). La limite peut être exprimée en d'autres unités telles que les mg/kg, µg/g (toutes équivalentes au ppm), ou pourcent (%) au poids.

Terme	Définition
<b>Traitement de surface métallique</b>	Application d'une couche métallique (tel que du chrome, du nickel, de l'étain, de l'or, de l'argent, de l'aluminium, ou autre) à une surface, apportant des propriétés cosmétiques ou de performances. L'application peut avoir lieu par électroplacage, déposition de vapeur ou transfert de films métalliques sur tout type de substrat (métal, plastique, papier, tissu, cuir, bois ou autre surface). Généralement, les couches d'électroplacage ou de déposition de vapeur sont liées au matériau de substrat et ne peuvent pas être grattées. Les traitements de surface métallique qui peuvent être grattés sont considérés comme des revêtements.
<b>Monomères</b>	Les monomères sont des molécules qui peuvent se lier chimiquement à d'autres molécules pour former un (des) polymère(s).
<b>Composés d'organoétain</b>	Les stabilisateurs d'organoétain sont utilisés pour empêcher des changements dans du polychlorure de vinyle lors d'une exposition à la lumière et la chaleur. Les composés d'organoétain sont utilisés comme pesticides, stabilisateurs de polychlorure de vinyle, des catalyseurs d'entretien pour des résines silicone, des diluants de peinture et des ralentisseurs de feu.
<b>Substances/produits chimiques appauvrissant la couche d'ozone (ODS/ODC)</b>	Les substances appauvrissant la couche d'ozone (ODS) sont ces substances qui détruisent la couche d'ozone et qui sont largement utilisées dans la réfrigération, la climatisation, l'extinction de feu, le nettoyage à sec, comme solvants pour le nettoyage, équipements électroniques et fumigants agricoles.
<b>Emballages</b>	L'emballage est défini comme tous matériaux de n'importe quelle nature à être utilisés pour contenir, protéger, manipuler, livrer et préserver des produits du producteur à l'utilisateur ou au consommateur.
<b>Perfluorooctane sulfonates (PFOS) acide perfluorooctanoïque (PFOA)</b>	Le PFOA est un produit chimique à chaîne longue per-fluoré (LCPFC) qui n'existe pas naturellement dans l'environnement. Les LCPFC sont des substances chimiques synthétiques à propriétés spéciales et utilisées dans la fabrication et des applications industrielles. Le PFOS est un surfactif fluoré d'origine humaine et un polluant global. Des applications typiques incluent des matériaux de revêtements photo, des placages métalliques, des matériaux de nettoyage, du matériau de revêtement pour le papier, des stabilisateurs plastiques et du matériau de revêtement pour emballage.
<b>Polluants organiques persistants (POP)</b>	Les POP sont des composés organiques qui sont résistants à la dégradation environnementale par des processus chimiques, biologiques et photolytiques.
<b>Phtalates</b>	Les phtalates sont une famille de produits chimiques utilisés dans des plastiques et de nombreux autres produits utilisés pour assouplir et

Terme	Définition
	<p>augmenter la souplesse du plastique et du vinyle. Ils sont classés comme perturbateurs endocriniens et peuvent provoquer des dommages sur l'appareil reproducteur. Des applications typiques incluent des plastifiants, des teintures, des pigments, des peintures, des encres et des adhésifs.</p>
<p><b>Biphényles polychlorés (PCB) et triphényles polychlorés (PCT)</b></p>	<p>Les PCB font partie d'un groupe de produits chimiques d'origine humaine et qui sont réputés polluants organiques persistants (POP). Ils sont utilisés dans des fluides dans de l'équipement électrique et dans des enduits, des adhésifs, des peintures plastiques, des huiles isolantes et des retardateurs de flamme.</p>
<p><b>Hydrocarbures aromatiques polycycliques (PAH)</b></p>	<p>Les PAH sont des produits chimiques persistants qui sont créés lorsque des produits tels que le charbon, l'huile, le gaz et les déchets sont incinérés mais que le processus d'incinération n'est pas complet. Les PAH peuvent exister en plus de 100 combinaisons différentes.</p>
<p><b>Polychlorure de vinyle (PVC)</b></p>	<p>Le PVC est le troisième polymère plastique synthétique le plus produit, après le polyéthylène et le polypropylène. Le PVC se présente sous deux formes basiques : rigide (parfois portant l'abréviation RPVC) et souple. La forme rigide du PVC est utilisée dans la construction pour des tuyaux et dans des applications de profilés tels que les portes et les fenêtres. La forme souple obtenue par l'ajout d'un plastifiant tel que les phtalates est utilisée en plomberie, dans des produits gonflables, etc.</p>
<p><b>Conservateurs</b></p>	<p>Un conservateur est une substance qui est ajoutée à des produits tels que les aliments, les produits pharmaceutiques, les peintures, les échantillons biologiques, le bois, etc. pour empêcher la décomposition par la croissance microbologique ou par des transformations chimiques indésirables. Le formaldéhyde est un conservateur couramment utilisé dans le bois.</p>
<p><b>REACH</b></p>	<p>REACH et le Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'Enregistrement, Évaluation, Autorisation et restriction des substances Chimiques (« <b>Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals</b> »). REACH est la réglementation de l'Union européenne sur les produits chimiques et leur usage sécurisé. La loi est entrée en application le 1<sup>er</sup> juin 2007. REACH établit des procédures de collecte et d'évaluation des informations sur les propriétés et les dangers de substances. La réglementation REACH requiert que des substances fabriquées ou importées en UE, incluant des substances dans des préparations en quantités supérieures à une tonne métrique par an, soient enregistrées sauf exemptées.</p> <p>Une <b>substance à très grande inquiétude</b> (« <b>substance of very high concern</b> ») (SVHC) est une <u>substance chimique</u> (ou une partie d'un groupe de substances chimiques) pour laquelle il a été proposé que</p>

Terme	Définition
	l'utilisation au sein de l' <u>Union européenne</u> soit soumise à autorisation dans le cadre de la <u>Règlementation REACH</u> .
<b>RoHS</b>	La directive 2011/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 (connu sou RoHS2) restreint l'usage de certaines substances dangereuses (plomb, mercure, chrome hexavalent, cadmium, polychlorobiphényles (PBB) et polybromobiphényles dans les équipements électriques et électroniques. Les éthers diphényle (PBDE) à moins de 1000 ppm dans des matériaux homogènes. RoHS2 est devenue une loi Européenne le 21 juillet 2011 et remplace la directive précédente 2002/95/CE (connue comme RoHS1).
<b>Solvants</b>	Les solvants sont des liquides ou des gaz qui peuvent dissoudre ou extraire d'autres substances. Ils sont utilisés pour dissoudre des graisses, de l'huile et de la peinture ; pour diluer ou mélanger des pigments, de la peinture, de la colle, des pesticides et des résines époxy ; pour nettoyer des pièces électroniques, des pièces automobiles, des outils et des moteurs ; et pour fabriquer d'autres produits chimiques.
<b>Méthode d'essai</b>	Méthode d'essai industrielle standard pour la préparation d'échantillon et la détection de substances chimiques.

## ANNEXE A – Liste de révision 3 des substances d’usage restreint - journal des modifications

Page	Section	Article	Description de modification
2	---	Historique des révisions	Version de la révision 3
3, 4	---	Table des matières	Mise à jour pour répondre aux modifications de document
6, 7	3	(NOUVEAU) Matrice de résumé	Nouveau tableau pour identifier des applications probables de produits ACCO Brands pour des substances chimiques à usage restreint indiquées.
8	4	Liste des substances d’usage restreint	Auparavant section 3 ; nouvelle numérotation en raison de l’ajout d’une nouvelle section 3 – matrice de résumé
8	4.1.1	Amiante	Déclaration de clarification ajoutée :
8	4.1.2	Alkylphénol et alkylphénol polyéthoxyéther d’alcools secondaires	Matériaux/composants à risque élevé : Agents nettoyants, colorants, de rinçage dans le traitement de matière
8	4.1.3	Colorants azoïques amines	« Amine » ajouté au nom de la substance. Déclaration de clarification ajoutée : « Matériaux/composants à risque » élevé avec plusieurs exemples d’utilisation identifiés.
10 à 15	4.1.5 à 4.1.16	Sujets divers	Déclaration de clarification ajoutée : « Matériaux/composants à risque » élevé avec plusieurs exemples d’utilisation identifiés.
16	4.1.17	Conservateurs	Déclaration de clarification ajoutée : « Matériaux/composants à risque » élevé avec plusieurs exemples d’utilisation identifiés.
16	4.1.17	Tableau des conservateurs	Nom de nouvelle substance : Phénol (conservateur dans liquides) ; limite et détails de méthode d’essai. Mis à jour : Phénols polychlorfinés et leurs sels à ajouter à la définition de méthode d’essai ISO 17070.
16	4.1.18	PVC	Déclaration de clarification ajoutée : « Matériaux/composants à risque » élevé avec plusieurs exemples d’utilisation identifiés.
17	4.1.20	Solvants	Déclaration de clarification ajoutée : « Matériaux/composants à risque » élevé avec plusieurs exemples d’utilisation identifiés.
18	4.2	Restrictions de phtalates et métaux lourds	Tableau des restrictions : Nombre de phtalates à usage restreints pour les produits pour enfants augmenté de 14 à 15. NOUVEAU : Deux rangs ajoutés avec des exemples : Applications typiques des phtalates Applications typiques des métaux lourds
19	4.2.1.1	<i>Phtalates – Produits pour enfants</i>	Nom de substance DnHP/DHP étendues à DnHP/DHP/DHEXP
21	4.2.2.1	<i>Métaux lourds - Produits</i>	Tableaux de désignations de changements de catégorie



Page	Section	Article	Description de modification
		<i>pour enfants</i>	(ppm) pour : Plomb (Pb) : Colonnes I, II et III Aluminium (Al) : Colonnes I, II et III Chrome VI (Cr VI) : Colonne III (matériaux grattés)
26	5	Définitions	Auparavant section 4 ; nouvelle numérotation en raison de l'ajout d'une nouvelle section 3 – matrice de résumé
27	5	Définitions	Additifs de fumarate de diméthyle (DMF) utilisés comme biocide dans des paquets de dessiccant à la définition d'usage.
32, 33	N/A	ANNEXE A	Journal des modifications identifiant des modifications dans la révision 2 RSL